Queen
P
91
C655
W94
1984

Industry Canada
Library Queen
JUL 23 1998
Industrie Canada
Bibliothèque Queen

2

LE SYSTEME DE PAIEMENT ELECTRONIQUE AU CANADA

1

Dr George Wybouw
Université de Moncton

COMMUNICATIONS CANADA
FEB 14 1985
LIBRARY – BIBLIOTHÈQUE

Séminaire - Recherche Universitaire

Ministère des Communications, Ottawa

12 octobre 1984

Plan de la présentation

INTRODUCTION

1. L'aspect légal
2. Importance des moyens de paiement actuels au Canada
3. Coût du système de paiement
4. L'automation
5. L'automation du secteur bancaire

LES 10 ANS A VENIR

1. Les acteurs
2. Les chèques tronqués
3. La carte de débit
4. Vers un réseau de guichets automatisés
5. Les terminaux points de vente
6. La banque à domicile
7. Les transferts directs de fonds
8. Conclusion

LES IMPACTS

1. Le système monétaire canadien
2. Les institutions financières
3. Les entreprises non financières
4. Le consommateur
5. Et l'emploi?

CONCLUSION

INTRODUCTION

En 1975, quand le ministre des Finances de l'époque, l'Honorable John Turner, et le ministre des Communications, Gérard Pelletier, présentaient le "Livre Bleu" intitulé "Vers un système de paiements électronique", le monde industrialisé ne réalisait pas encore qu'il était à la veille, non d'une évolution, mais d'une véritable révolution technologique.

A cette époque, et dans la foulée du "livre vert sur la téléinformatique", le gouvernement, et je cite, "estimait devoir indiquer la voie d'une mise en place ordonnée du système de paiement canadien" et appuyait "l'idée d'un réseau de communication à utilisation commune pour le système de paiements. Ce réseau était défini comme un service partagé qui serait accessible ouvertement".

En moins de 10 ans, la situation a évolué. Le gouvernement a adopté une politique de quasi laissez-faire, voyant que les banques créaient leur propre système de paiements électroniques, systèmes qui, contrairement aux craintes du gouvernement, n'avaient pas leurs éléments centraux aux Etats-Unis.

L'évolution ne fut pas aussi rapide que prévue. La société "cashless" et "paperless" que certains entrevoyaient en 1975 n'est pas arrivée et probablement n'arrivera jamais. Des dizaines de milliers de comptoirs automatisés prévus pour 1980, seulement 2000 étaient en opération début 1984! Les 1ers systèmes de terminaux points de vente doivent encore être installés.

1. L'aspect légal

Les acteurs bancaires canadiens sont régis par différentes législations: les banques à charte, par une législation fédérale; les quasi-banques, par des législations provinciales essentiellement; et il existe encore d'autres institutions financières de dépôt.

La "loi sur les Banques" de 1980, en plus de fournir le cadre juridique des

banques, crée également l'Association Canadienne des Paiements dont l'objet est de "mettre en oeuvre un système national de compensation et de règlement et de planifier le développement du système national de paiement."

Il est également intéressant de constater que ce n'est qu'en 1950 que la Banque du Canada, créée seulement en 1934, a obtenu le monopole de l'émission des billets de banque, c'est à dire au moment où les billets de banque commençaient à être détrônés par les chèques. En 1982, plus de 2 500 milliards de dollars en chèques transitèrent par les banques canadiennes.

2. Importance des moyens de paiement actuels au Canada

En ordre d'importance, en terme de dollars:

1. Chèques, 15 millions de chèques par jour
2. Cartes de crédit, 12.5 millions de cartes universelles
   2 millions de cartes de prestige
   10 millions d'autres cartes
3. Espèces

Carte de crédit = relation légale entre 3 parties: - le détenteur de la carte
- l'émetteur de la carte
- tierce partie

c'est un instrument de paiement et de crédit.

3. Coût du système de paiement

Difficile à calculer. Nous avons fait un essai en 1978 sur l'année 1975 et avons comparé nos résultats avec les résultats d'Arthur D. Little aux Etats-Unis. Cela paraissait acceptable et nous arrivions à 2 127 millions de dollars, comparés à 14 000 millions de dollars aux Etats-Unis. Plus qu'un montant précis, ces chiffres montrent surtout l'importance des coûts du système de paiement.

Ce qu'il faut dire du système actuel:

- côté banque: les coûts de personnel sont passés de 35% en 1960 à 17% du total des coûts d'exploitation des banques en 1973 et sont aujourd'hui proches de 10%.
- côté cartes de crédit: il serait nécessaire que leurs coûts soient supportés par tous leurs bénéficiaires afin qu'un choix économique soit fait entre les différents instruments de paiement.

4. L'automation

L'automation est rendue possible par les progrès en télécommunication et en informatique, ce qui a créé une nouvelle science, la télématique.

Dans son livre vert, 1973, qui s'intitule "principes directeurs d'une politique sur la téléinformatique: exposé du gouvernement du Canada", le Ministère des Finances est chargé de formuler des recommandations relatives à un nouveau système de paiement par ordinateur et les Ministères des Communications et de la Justice de se pencher sur le problème de "l'ordinateur et la vie privée". A cette époque, le gouvernement fédéral ne croyait pas à la possibilité de plusieurs réseaux financiers au Canada et proposait la création légale de l'Association Canadienne des Paiements qui aurait comme rôle de gérer un réseau financier commun à toutes les institutions de dépôts membres.

Depuis, les progrès technologiques ont toutefois permis la création de réseaux de transmission digitale réduisant sensiblement les coûts et, en même temps, les appréhensions gouvernementales. INFODAT, DATAPAC, DATAROUTE, DATALINK sont des réseaux informatiques canadiens Est-Ouest et non Nord-Sud tels que le craignait le gouvernement de l'époque.

5. L'automation du secteur bancaire

Le secteur bancaire a toujours mis à profit les innovations technologiques dans le domaine du traitement de l'information.

4 phases (selon moi)

1) Informatisation des opérations internes (traitement par lot...)

Années 50; compensation, paie, etc...

2) Essai de certains matériels

Année 1967: premiers distributeurs de billets "off line" surtout

En 1975; seulement une centaine de distributeurs au Canada

3) Traitement en temps réel avec terminaux spécialisés

Année 1967: Waterloo trust & Loans Company: 12 succursales

Puis Caisses Populaires Desjardins du Québec

Les banques hésitent et informatisent progressivement, d'un océan à l'autre

4) Le client utilise les guichets automatisés (ATM) en ligne

L'exemple d'une banque qui s'était lancée tête baissée dans l'informatisation a ralenti l'ardeur des autres banquiers. Le test de rentabilité semble être déterminant dans l'implantation de nouveaux ATM.

Je viens de brosser, en quelques minutes, l'évolution des systèmes de paiements au Canada jusqu'à date. Que nous réservent les 10 ans à venir?

LES 10 ANS A VENIR

1. Les acteurs

En 1984, il nous paraît possible d'affirmer que nous connaissons déjà les éléments matériels des systèmes de demain, notamment les terminaux POS, ATM et autres, les multiplexeurs, concentreurs, contrôleurs et nodes, les réseaux de communication, les unités de contrôle des systèmes et les logiciels qui font fonctionner toutes ces machines selon nos désirs.

Ce sont, en fait, les "acteurs" du système de paiements qui ne parviennent pas à suivre l'évolution technologique: 1) les commerçants qui devront posséder des terminaux POS; 2) les consommateurs qui règleront leurs achats à l'aide de la carte magnétique au travers des terminaux des commerçants et qui utiliseront eux-mêmes leur carte pour effectuer des opérations-guichet aux guichets automatisés; 3) les institutions de dépôts qui débiteront et créditeront les comptes de leurs clients selon le type d'opération effectuée au terminal, 4) les gouvernements, la Banque du Canada et l'Association Canadienne de paiements qui, en plus de remplir le rôle que leur a conféré la législation, sont, dans de nombreux cas, des utilisateurs du système de paiements, au même titre que les entreprises et les consommateurs et; 5) les entreprises en général qui pourront effectuer tous leurs paiements par le système électronique.

La crise récente a poussé les institutions de dépôts à considérer tout nouveau type de paiement et toute innovation en général comme des "centres de profits". Pour que des machines, telles les ATM, soient rentables, il faut dépasser un point mort qui se situe à plusieurs milliers d'utilisations par mois. Aussi faut-il que le consommateur accepte les nouveaux moyens de paiements.

On peut affirmer que le consommateur accepte déjà beaucoup des éléments de la monnaie électronique. Les états mensuels descriptifs de dépenses en sont un.

Les guichets automatisés sont un succès dans les communautés où ils sont implantés. L'expérience de Wilmington au Delaware montre l'intérêt du public pour les services plus efficients, à n'importe quelle heure, à plus d'endroits, sans attente en file, qu'offrent les systèmes de paiements électroniques. Ainsi, des 45,000 comptes, 36,000 ont choisi de recevoir une carte de débit permettant leur utilisation aux POS, un état financier consolidé, les transferts automatiques de compte d'épargne à compte-chèques, le dépôt direct de la paie, les opérations bancaires par téléphone et bien sûr l'utilisation de guichets automatisés.

2. Les chèques tronqués

L'objectif du "chèque tronqué" est de réduire le circuit par lequel transite normalement le chèque et de remplacer ce déplacement physique par un transfert financier électronique. Pour le consommateur, cela signifie devoir accepter des états financiers journaliers, hebdomadaires ou mensuels décrivant les transactions de la période, sans obtenir ses chèques de retour. La phase ultime pour ce système est de garder les chèques dans la succursale où ils sont déposés. Ils ne vont donc plus à la banque sur laquelle ils sont tirés.

Le système canadien de paiement est prêt techniquement à effectuer cette étape importante. Il existe déjà des systèmes, de par le monde, qui utilisent des moyens digitaux d'identification des signatures. Les banques canadiennes les ont étudiés et semblent satisfaites des résultats. Elles n'ont pas encore décidé où tronquer le circuit du chèque: dans la succursale où il est déposé, au bureau de la banque, ou au centre de compensation où le chèque est remis.

Quant au consommateur et au commerçant, eux également semblent prêts à accepter la troncation du chèque. Les Canadiens ont opté en majorité pour des types de comptes en banque, soit avec un carnet contenant les transactions individuelles, soit encore avec des états descriptifs des chèques transigés. Les

systèmes de cartes de crédit bancaire ou autres offrent au détenteur un relevé mensuel.

D'après nous, les deux acteurs principaux affectés par le "chèque tronqué" sont donc prêts à son introduction. Celle-ci, qui passera pratiquement inaperçue aux yeux de la grande majorité des Canadiens éliminera le transfert de 4 à 9 millions de chèques par jour et devrait permettre la poursuite de l'amélioration de l'efficacité du système de compensation des chèques canadien.

3. La carte de débit

Physiquement, la carte de débit ressemble à la carte de crédit conventionnelle: même taille, même zone magnétique, même contenu d'information. Lors d'une transaction, elles se distinguent nettement. Alors que la carte de crédit permet d'acheter à crédit, la carte de débit débite en temps réel, donc de façon immédiate, le compte de l'acheteur d'un bien ou service et crédite, en même temps, le compte du vendeur. Pour l'utiliser, il faut donc posséder un compte dans une institution financière; ce compte doit être créditeur ou disposer d'une marge de crédit.

La carte de débit ne se conçoit que par son utilisation, utilisation que nous entrevoyons pour les toutes prochaines années aux guichets automatisés (ATM) ainsi que de façon moins rapide dans les terminaux points de vente (POS). La carte de débit est, pour le consommateur, l'élément de pénétration dans les systèmes de paiements électroniques. Un peu plus tard, nous examinerons plus en détail les avantages et désavantages de ce nouveau moyen pour le consommateur.

4. Vers un réseau de guichets automatisés

Pas nouveaux, utilisés aux Etats-Unis et en Europe pour près de deux décennies, les guichets automatisés entrent de plus en plus dans la vie quotidienne

des Canadiens, même si la moitié des quelques 2000 guichets sont installés en Ontario. Les banques à charte possèdent le plus de guichets.

Guichets automatisés au Canada*

au 31 janvier 1984

Banque Royale	588
Impériale de Commerce	351
Toronto-Dominion	321
Banque de Montréal	255
Nouvelle-Ecosse	114
Autres - environ	300

* Source: Globe and Mail, 16 mars 1984.

Le développement est ralenti par le coût élevé de chaque guichet, entre 35,000$ et 50,000$. Selon les institutions financières, la rentabilité d'un tel système est atteinte avec 4,000 à 8,000 transactions par mois. C'est la raison principale de l'implantation géographique concentrée essentiellement à Toronto, et l'Ontario en général.

Aux Etats-Unis, près d'une centaine de réseaux régionaux regroupent plus de 3,000 banques des 14,000 existantes, ceci sans compter les réseaux VISA et MASTERCARD qui visent à couvrir le monde entier en commençant par les Etats-Unis.

En Europe, de nombreux réseaux nationaux de guichets automatisés existent également, réseaux qui regroupent des banques de l'importance des principales banques canadiennes.

Au Canada, le concept de réseau fait son chemin. Un réseau fonctionne déjà en Colombie-Britannique et devrait s'étendre aux autres provinces de l'Ouest. Cent mille cartes de débit seraient en circulation pour ce réseau qui utilise les cartes, le logiciel et le matériel du réseau Exchange des Etats-Unis. Les Credit Unions de l'Ouest et de l'Ontario ont 200 guichets automatisés.

Les banquiers interrogés au cours de cette étude ont tous réaffirmé qu'ils n'ont pas l'intention de partager leurs guichets avec des banques concurrentes. L'un d'eux a cependant cité le cas d'un carrefour dans la banlieue de Toronto, où l'on peut voir 6 ATM et où 1 ou 2 seulement feraient l'affaire s'ils étaient partagés. L'ATM de la Banque Royale à l'aéroport de Toronto pourrait être rentable s'il était partagé. En 1984, les guichets automatisés font toujours partie de la stratégie marketing des banques. Nous croyons toutefois que tôt ou tard, les banques, comme les "credit unions" verront l'intérêt de réaliser en commun, un ou deux réseaux nationaux de guichets automatisés, au même titre qu'elles ont accepté de soutenir deux cartes de crédit bancaires communes à plusieurs banques et autres institutions financières. La tentative du Canada Systems Group de Toronto de créer un réseau commun au Canada, a l'appui financier de Eaton, Gulf, Royal Trust et Stelco; nous croyons cependant que pour réussir, il faudra nécessairement qu'une ou deux banques principales participent à la création du réseau. ACCESS est une autre tentative de réseau partagé. L'accord BNE-BNC va dans le même sens.

Il nous paraît que les autorités gouvernementales devraient s'intéresser au dossier "ATM", car celui-ci montre que les craintes des années 70 semblent justifiées, tout au moins dans l'Ouest canadien où le réseau Exchange américain a pénétré en force. Il devrait également s'inquiéter du fait que ces types de paiement échappent totalement à son contrôle, ainsi qu'à celui de l'Association Canadienne de Paiements. Cette dernière devrait jouer un rôle de leadership dans

la création d'un réseau canadien commun. Ceci nous paraît important pour résister à la menace venant de l'Ouest et également à la création envisagée du réseau VISA international qui serait accessible à tout détenteur de la carte VISA, dont les ordinateurs et logiciels pourraient se trouver aux Etats-Unis.

5. Les terminaux points de vente

Dans un document intitulé "Automation in Canadian Banking, An Age of Transition", l'Association des Banquiers Canadiens affirme que le consommateur canadien se sent bien desservi par le système bancaire canadien et qu'il ne voit pas autant d'avantages à l'utilisation des P.O.S. que dans d'autres pays. C'est placer la responsabilité du retard canadien dans le domaine des P.O.S. sur les seules épaules du consommateur!

En réalité, la structure des institutions financières canadiennes couvrant tout le pays, et la forte distribution de la clientèle entre les institutions de dépôt, rend l'utilisation de terminaux points de vente connectés à une seule institution de dépôts impossible.

Seule la réalisation de réseaux communs régionaux ou national pourrait faire progresser l'utilisation de terminaux points de vente. L'Association Canadienne du Commerce a créé en 1982 un organisme appelé PACE (Payment Alternative Communications Exchange) qui étudie la possibilité d'établir un réseau de terminaux POS pour tout le Canada.

Dans le cas des POS comme dans le cas des ATM, il y a cependant lieu d'être inquiet en tant que Canadien. VISA a développé un réseau servant à l'autorisation des achats, appelée VICAN, qui est une première étape du système POS; la deuxième phase consistera à enregistrer en temps réel les transactions effectuées avec la carte de crédit et la troisième phase sera de permettre l'utilisation de la carte de crédit (dont on modifie déjà l'image: Master Charge se

change en Master Card), comme carte de débit. Ainsi, si les institutions de dépôt et les gouvernements fédéral et provinciaux ne s'impliquent pas dans le dossier de réseau commun, nous verrons d'ici peu un réseau international, contrôlé par les Etats-Unis, s'occuper de toutes les transactions POS au Canada!

6. La banque à domicile

Une des caractéristiques de la société informative est de réduire les dépenses énergétiques: la communication électronique élimine les dépenses énergétiques de transport, que ce soit des êtres humains ou des lettres. Les progrès technologiques rendent aujourd'hui possible le traitement de l'information à partir du domicile: le Globe and Mail peut être consulté à partir d'un terminal ou d'un micro-ordinateur, les cotations en bourse sont disponibles, des logiciels d'ordinateurs sont accessibles ainsi que des banques de données sur pratiquement tous les sujets.

Le secteur bancaire canadien pénètre timidement dans ce domaine. Au Manitoba, 1,400 fermiers, par le biais de TELIDON, gèrent "électroniquement" leurs comptes en banque. On peut s'attendre à ce que cette expérience se change rapidement en service offert à l'ensemble des Canadiens, en utilisant simplement un terminal ou un micro-ordinateur connecté au téléviseur et au téléphone. La "banque à domicile" est une application plus facile à mettre en place que ATM et POS, car elle ne nécessite pas de dépenses en terminaux et lignes de communication de la part des institutions de dépôt.

7. Les transferts directs de fonds

Communément appelés virements en Europe, où cette pratique de virement est établie depuis quatre décennies, le système de transfert direct de fonds s'implante essentiellement au Canada pour le règlement de la paie et les

transferts directs du gouvernement aux personnes. Une étude réalisée par l'auteur en 1978 indique qu'environ 500 millions de chèques sont émis annuellement par les seuls gouvernements. Toutes ces transactions se feront progressivement par transfert direct.

Les banques signalent également ce nouveau type de paiements à leurs clients commerciaux sans toutefois leur donner une incitation particulière à l'utiliser.

8. Conclusion

Il ne fait aucun doute que les 10 années à venir verront une évolution considérable des moyens de paiements qu'utilisent les Canadiens. Pendant plus de 100 ans, ils ont utilisé les services de succursales bancaires ou quasi-banques par un contact personnel avec une caissière ou un gérant de banque. Ce contact se réduira considérablement. Guichets automatisés, terminaux points de vente, virement électronique de fonds et opérations bancaires à partir du domicile sont les nouvelles formes de paiements que rendent possibles les progrès technologiques dans les domaines de l'informatique et des communications.

LES IMPACTS

Nous examinerons maintenant les impacts de cette évolution sur le système monétaire canadien, ses institutions financières, les entreprises non-financières et le consommateur.

1. Le système monétaire canadien

- Problème de définition de la monnaie et de la masse monétaire.

  M1, l'agrégat le plus utilisé, comprend la monnaie hors-banque et les dépôts à vue dans les banques.

  M2, comprend en plus les dépôts d'épargne et les dépôts à terme (Difficulté des agrégats: ils comprennent des types de monnaies à "vitesses différentes")

- Problème des substituts: paiements à partir des comptes d'épargne, caisses populaires, cartes de crédit, lignes de crédit, ... Keynes y avait déjà pensé en incorporant les facilités de crédit dans sa définition de la masse monétaire.

En gardant la définition stricte de M1, on constate au Canada que la vitesse de la monnaie, c'est à dire le taux de rotation du stock de monnaie pour consommer le P.N.B. passe de 8 à 14 de 1965 à 1982; cette accélération peut signifier 3 choses différentes: 1) les consommateurs canadiens "gèlent" moins leur argent et la vitesse des transactions augmente effectivement

2) le système de paiement est plus efficace: moins d'argent immobilisé, meilleurs canaux de paiements

3) la vitesse réelle de l'ensemble du système de paiement est restée pratiquement constante et c'est l'agrégat M1 qui ne correspond plus tout à fait à la réalité monétaire du Canada.

Après vérification, nous avons opté pour la troisième explication. Que M1 montre un manque de réalisme n'a aucune conséquence en soi, mais peut avoir des effets graves en politique monétaire, si M1 sert à évaluer le rythme de ~~l'expression~~ l'expansion monétaire et à formuler et à évaluer les objectifs de la politique économique de la Banque du Canada.

L'automation influence la demande de monnaie du public:

- Ouverture de lignes de crédit.
- Plus de comptes d'épargne et moins de comptes à vue.
- Modification des coûts des paiements.
- Accélération de la vitesse de mouvement des fonds.

La politique monétaire du pays est assumée par la Banque du Canada: ses objectifs sont, à long terme, d'assurer l'expansion économique et, à court et moyen termes, de réduire les effets inflationnistes ou déflationnistes. La Banque injecte dans l'économie une quantité de monnaie, fait croître le crédit à des niveaux qu'elle croit être les meilleurs et impose des taux de réserve aux banques à charte.

Sans entrer dans plus de détails concernant le système monétaire canadien, nous pensons que pour mener à bien sa politique monétaire, la Banque du Canada dispose, grâce à l'Association Canadienne de Paiement, de plus d'information sur l'ensemble des transactions des institutions de dépôts, ceci plus en temps réel qu'avant et que les informations sont plus complètes. Toutefois, la Banque doit, et elle s'oriente dans cette direction récemment, utiliser de nouveaux agrégats monétaires, étudier la possibilité de prendre des mesures de contrôle du crédit, en imposant éventuellement des réserves légales sur les lignes de crédit ouvertes avec les cartes de crédit ou de débit.

Examinons maintenant l'impact sur

2. Les institutions financières

1) Institutions de dépôts

La prudence dans l'informatisation est la caractéristique principale de ces institutions. La rentabilité de chaque centre de profit (concept années 80) est primordiale. Cependant, certains éléments affecteront ces institutions: 1) les clients font des choix de type de compte plus rationnels. 2) les services bancaires "normaux" seront dépersonnalisés. 3) le déploiement géographique possible; c'est le rapprochement électronique des endroits éloignés. 4) concurrence des autres institutions financières.

2) Compagnies de finance

Une anti-sélection se fera à leur dépens, grâce à la meilleure information dont disposent les institutions de dépôt.

3) Compagnies d'assurances

Un dialogue entre l'ordinateur de la banque et l'ordinateur de la compagnie d'assurance permet une plus grande périodicité des paiements d'où augmentation du chiffre d'affaire. D'autre part, la déréglementation québécoise, si elle s'étend à l'ensemble du Canada, propulsera ces compagnies dans les services financiers de toutes sortes (chèques, crédit, ...).

4) Départements crédit des entreprises de vente au détail

Anti-sélection comme pour les compagnies de finance. Les bons clients utilisent les lignes de crédit bancaire.

5) Cartes de prestige

Les chèques de voyage voient leur importance diminuer; les cartes également; d'où la diversification des activités ("tour operators", ...)

6) Firmes de courtage en bourse

Il faut qu'elles offrent des intérêts pour les comptes créditeurs. Ici aussi, le

dialogue entre 2 ordinateurs facilite les transactions. Les firmes de courtage se lancent également dans les opérations bancaires (chèques, ...)

3. Les entreprises non financières

1) Les gouvernements

- 500 millions de chèques remplacés par les transferts électroniques
- Réduction de l'émission de billets de banque

2) Postes canadiennes

Le courrier financier est de 1ère classe et disparaîtra progressivement or, actuellement, c'est la principale source de revenu! Les Postes comprennent le danger et veulent pénétrer dans le domaine du courrier électronique (conflit avec CNCP, Bell?)

3) Secteur de la distribution des biens et services au détail

La carte de crédit a aidé et aide encore les petits commerçants indépendants, dans tous les secteurs. Elle leur permet d'offrir des conditions de crédit comparables à celles des grandes chaînes. Le débit en temps réel agira de la même façon.

Les factures et paiements périodiques, même variables, pourront être honorés électroniquement.

4) Les entreprises ne traitant pas avec les particuliers

C'est la majorité des entreprises canadiennes. Comptes recevables et comptes payables peuvent être traités par le débit informatique. Comme il y a moins de transactions qu'avec le groupe précédent, ce groupe sera servi par après.

5) Les entreprises fournissants biens et services à l'automation

- Toutes au Canada central (les fabricants) et à l'étranger.
- Services: les mécaniciens font place aux électroniciens.
- Le gouvernement devrait profiter de la construction de nouvelles usines

pour les inciter à s'installer autre part qu'à Kanata ou Toronto. Attention toutefois au salaire psychique qui pourrait manquer aux travailleurs intellectuels.

4. Le consommateur

L'introduction de l'usage du chèque comme moyen de paiement pour le consommateur ordinaire ne correspondait pas réellement à un besoin d'instrument nouveau. Il en a été de même pour la carte de crédit. Le consommateur est satisfait des moyens actuels de paiement. Aussi, pour qu'il accepte un nouveau mode, il faut qu'il puisse toujours avoir le choix entre les différents moyens de paiement, que le nouveau système réponde à ses questions concernant les coûts, les droits, les responsabilités, la sécurité et le respect de la vie privée et qu'il offre certains avantages par rapport aux systèmes actuels.

1) Quels seraient ces avantages?

- règlements plus rapides, moins de liquidité en main, flexibilité supplémentaire de paiement, identification de l'utilisateur, protection contre la fraude (signalement en temps réel), guichets automatisés, moins de déplacements, versements préautorisés, crédit supplémentaire.

2) Quels seraient les désavantages?

- suppression du FLOAT (2 jours pour les chèques à 45 jours pour les cartes de crédit). Il faut toutefois signaler que le nouveau système n'a été conçu ni par lui, ni pour lui, ni avec lui. L'objectif est qu'il y trouve un avantage marginal le poussant à l'utiliser.

- Le consommateur, s'il utilise un chèque peut toujours "l'arrêter". Ceci n'est pas le cas pour la carte de crédit, le paiement comptant et le paiement électronique. Dans ce dernier cas, il faudrait peut-être prévoir une possibilité de réversibilité des transactions d'achat.

- Un autre point controversé est le droit du consommateur à la carte de

crédit.

3) Quant à la vie privée et à son respect

Les informations financières électroniques permettent de suivre quelqu'un dans ses allées et venues, de savoir quels types de dépenses il effectue et quels sont ses goûts. Ces utilisations, à d'autres fins que celles pour lesquelles les informations sont fournies au système, sont tellement tentantes que plusieurs nous ont suggéré d'étudier les utilisations secondaires des bases de données créées par le système de paiements électronique.

5. Et l'emploi?

C'est un fait que la puce électronique élimine de l'emploi dans tous les secteurs. Les institutions de dépôt ne sont pas épargnées. Déjà, en comparant l'emploi en 1984 avec celui de 1983, on constate une réduction de 10 à 15% dans le personnel bancaire. Au N.-B., une étude précédente montre que les caisses populaires acadiennes informatisées auraient eu besoin de 90% plus de personnel en utilisant les moyens traditionnels de gestion des comptes et transactions au lieu du réseau informatique de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins. Les nouveaux emplois sont créés où se trouvent les ordinateurs centraux et les pertes d'emploi sont concentrées actuellement à l'Ontario et le Québec, mais s'étendront vers l'Est et l'Ouest où il y aura alors pertes d'emploi et non-création de nouveaux emplois. Les régions deviennent "terminales" dans le sens que de plus en plus d'information, qu'elle soit financière ou autre, sera entrée aux terminaux, seules opération de traitement de l'information dans les régions.

CONCLUSION

Il nous apparaît dès lors important que les gouvernements s'impliquent dans le dossier de la "monnaie électronique". Nous avons perçu des menaces à l'intégrité nationale dans l'Ouest et pour les années à venir pour tout le Canada. Il existe une nécessité de légiférer dans ce domaine comme on a légiféré pour les moyens existants de paiement. L'impact régional est, d'autre part, pour moi, très préoccupant.

Ce texte se base sur le Rapport de Recherche du contrat OST83-00079 "Le système de paiement électronique au Canada: Où en sommes-nous en 1984?" réalisé par l'auteur pour le compte du Ministère des Communications, 189 pages.